



Pour ne plus subir ! Pour agir ! Je me syndique à la CGT !

DERNIÈRE RÉUNION ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

<http://cgt-ford.com> - Lundi 8 janvier 2018



Il s'agissait de la dernière réunion de négociation. Il a été fait lecture par la direction du projet d'accord qui est mis à la signature des organisations syndicales jusqu'à la fin du mois de janvier. L'accord reprend la structure de celui qui le précédait avec quelques modifications développées dans ce compte-rendu.

Il a aussi été présenté la charte informatique avec l'ajout d'un chapitre sur le droit à la déconnexion qui fait partie de cette négociation.

Au-delà des déclarations d'intention concernant le « renforcement de la politique de féminisation des recrutements et de la mixité de l'emploi », des objectifs ont été établis pour les 3 ans à venir :

Recrutement :

L'objectif de 30% des contrats CDD/apprentissages/stages conclus avec du personnel féminin n'est pas tenu. La direction l'explique par le manque de candidatures féminines. L'objectif est revu à 25% pour se rapprocher de la réalité qui se situe autour de 20%.

Formation :

L'objectif de 10% qui était dans le précédent accord est reconduit. La CGT souhaitait que cet objectif soit appliqué par catégorie, principalement pour les ouvrières puisque c'est dans cette catégorie que l'objectif n'était pas tenu. C'est chose faite.

Qualification et évolution de carrière :

L'objectif de 8% de femmes parmi l'ensemble des bénéficiaires de formations qualifiantes qui était dans le précédent accord est réduit à 5%. La direction l'explique par le fait de se rapprocher d'un objectif tenable. La CGT souhaitait que cet objectif soit appliqué par catégorie, prioritairement pour les ouvrières puisque là aussi, c'est dans cette catégorie que l'objectif n'était pas tenu. Ça n'est pas fait.

Rémunération :

L'objectif de 50% « des augmentations individuelles distribuées au personnel féminin devant être des promotions » qui était dans le précédent accord est tenu. Une étude faite par la direction le permettant, il sera amélioré à 60% pour le nouvel accord.

Articulation entre activité professionnelle et exercice de responsabilité familiale :

L'objectif de 100% des demandes de temps partiel acceptées est atteint. Cet objectif sera à nouveau reconduit. Toutefois la direction y ajoute une clause : « sauf en cas de raison dûment justifiée »... Dont elle sera seule juge évidemment. Mais il est vrai qu'à ce jour et à notre connaissance, aucun refus n'est constaté.

Nous regrettons fortement qu'aucun jour pour enfant malade ne soit accordé, pratique qui existe dans nombre d'entreprises. Cela fera l'objet d'une revendication CGT (comme chaque année) lors des prochaines NAO (mars).

Nous avons revendiqué et obtenu dans le précédent accord le respect d'un délai de prévenance d'au moins 5 jours ouvrés en cas de changement d'horaires de travail, ce paragraphe important pour nous est reconduit.

Droit à la déconnexion :

C'est une nouveauté dans ces négociations qui doivent aussi aborder ce thème. Il concerne notamment les personnels qui peuvent apporter des outils informatiques ou qui ont des autorisations de connexion en dehors de l'usine mais pas qu'eux. Un nouveau chapitre est rédigé sur la charte informatique intégrant un point important et à retenir : « les responsables hiérarchiques s'abstiennent, sauf urgence avérée, de contacter leurs subordonnés en dehors de leurs horaires de travail ». Cette fois c'est écrit.

La CGT se réunira afin de discuter de cette proposition d'accord (ainsi que de la charte informatique) et de l'opportunité de le signer ou non. Pour rappelle, la CGT avait signé le précédent accord.

Bien sûr, nous vous tiendrons informés de notre décision dès qu'elle sera prise.